

11 août 1523

(voir au 8 août ?)

Lettre du Roi du 7 août présentée à l'assemblée de la Faculté par le capitaine Frédéric, cap. des archers de la garde du roi.

Clerval, p. 376-377.

le 11 août le Roi demande, en liaison avec son intervention en faveur du traducteur Berquin, s'il n'était pas utile de traduire la Bible en langue vernaculaire pour le profit des simples gens (Clerval, p. 377)

la Fac. discute cette question tout au long du mois d'août ; certaines voix s'élèvent en faveur de la traduction.

Conclusion : trad. de l'hébreu ou grec en latin = pernicieuses.

ne doivent être ni permises ni tolérées.

cette lettre, perdue, avait trait [aux traductions de la Bible ? et] à la condamnation des livres de Berquin.

→ le 11 août 23.

« *Secundo quod super litteris domini nostri regis tunc per dominum capitaneum Fredericum Facultati presentatis, et allis materiis que non potuerunt omnino terminari, crastina die, per juramentum, vocarentur magistri nostri super omnibus deliberaturi, videlicet tam de contentis in ipsis domini nostri regis litteris quam articulis ad determinandum propositis, quorum primus erat si expedit libros sacre Biblie in vulgare pro simplici populo transferri* ».

Delisle, # XXXIII, [f° 104 v°]